



Le 13 février 2024

Destinataires :

M. Joël Lightbound, député, président  
Comité permanent de l'industrie et de la technologie  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K19 0A9  
joel.lightbound@parl.gc.ca

C.C. : Rick Perkins et Jean-Denis Garon (vice-présidents), Brian Masse (député), Miriam Burke (greffière)

C.C. : L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député; Jaxson Khan

**Objet : Recommandation pour la tenue de nouvelles consultations sur la Loi sur l'intelligence artificielle et les données (LIAD) avec l'industrie afin d'affiner la législation et d'assurer son interopérabilité**

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous faire part de mes préoccupations et vous proposer des recommandations au nom des membres de la Chambre de commerce du Canada, en ce qui concerne la partie 3 (LIAD) du projet de loi C-27. Nous recommandons vivement au Comité permanent de l'industrie et de la technologie de prendre le temps d'examiner les amendements que nous avons présentés dans notre lettre au ministre le 23 novembre, pour que le Comité donne à l'industrie canadienne d'autres occasions de commenter le projet de loi, y compris les nouveaux amendements substantiels proposés par le ministre Champagne le 28 novembre.

La Chambre de commerce du Canada est la plus grande association d'entreprises du pays, avec un réseau actif de près de 400 chambres de commerce représentant environ 200 000 entreprises de toutes tailles, dans tous les secteurs et toutes les régions de notre pays. Grâce à mon leadership, ces membres ont été organisés en groupes actifs axés sur les politiques, notamment le Comité de l'économie numérique, le Conseil de la stratégie sur le commerce électronique et numérique, le Conseil de la campagne La cybersécurité. Dès. Maintenant et le Conseil sur l'avenir de l'intelligence artificielle.

Depuis le dépôt du projet de loi C-27, la Chambre de commerce du Canada a activement dialogué avec le gouvernement fédéral pour lui faire part de ses réflexions et de ses commentaires sur la législation. Nous apprécions la volonté du gouvernement et les efforts qu'il a déployés pour élaborer des cadres réglementaires qui concilient le potentiel d'innovation d'une technologie en évolution rapide avec les risques et les défis qu'elle pourrait présenter pour les Canadiens.

Notre objectif est de faire en sorte que le Canada dispose d'un modèle législatif clair, interopérable et axé sur les perspectives, afin de stimuler la croissance de la productivité tout en atténuant les risques. Les parties 1 et 2 du projet de loi C-27 ont fait l'objet de consultations approfondies et sont prêtes à poursuivre le processus législatif. La présente lettre se concentre sur divers éléments de la partie 3 (LIAD) qui, selon nous, méritent une analyse beaucoup plus approfondie que ce que le processus parlementaire actuel est susceptible de permettre.

La Chambre de Commerce du Canada a toujours plaidé en faveur d'une approche de la réglementation de l'IA basée sur le modèle des principes et des risques.



Toutefois, nous craignons que la version actuelle de l'ACRA ne s'éloigne d'un tel modèle et privilégie plutôt une approche fragmentaire qui entraînera d'innombrables conséquences imprévues.

À cette fin :

- En septembre 2023, la Chambre de commerce du Canada a **envoyé au Comité INDU un mémoire** dans lequel nous recommandions au Parlement d'envisager de séparer la LIAD du reste du projet de loi C-27 afin de procéder à une consultation plus poussée entre le gouvernement et les parties prenantes à ce sujet.
- En novembre 2023, la Chambre de Commerce du Canada a **envoyé une lettre au Comité INDU et au Cabinet du ministre Champagne**, réitérant l'importance d'un dialogue constant entre le gouvernement du Canada et le secteur privé à une période critique de ce processus législatif. Dans cette lettre, nous avons également fait part de nos premières réflexions sur les amendements, en insistant particulièrement sur la nécessité d'aligner la LIAD sur les normes internationales et d'éviter toute précipitation dans l'adoption d'une législation ou d'une réglementation qui pourrait mettre le Canada en porte-à-faux avec ses principaux partenaires commerciaux.

Nous sommes reconnaissants envers le gouvernement pour son ouverture d'esprit à l'égard de nos préoccupations dans le cadre de ce processus. Malheureusement, un grand nombre des principales recommandations que nous avons présentées jusqu'à présent sont toujours d'actualité et pourraient améliorer la version actuelle de la LIAD, y compris les amendements déposés par le ministre en novembre. Il s'agit notamment des modifications que nous suggérons d'apporter concernant la définition des systèmes à fort impact, les articles sur l'utilisation de l'IA pour la prestation de services, les informations biométriques et la modération de contenu, ainsi que les dispositions relatives à l'application de la loi en matière pénale. Nous recommandons vivement au Comité permanent de l'industrie et de la technologie d'adopter les amendements dont nous avons fait part dans notre lettre au ministre le 23 novembre, car les répercussions sur notre économie et sur les Canadiens seront considérables.

Depuis la proposition initiale de la LIAD, un certain nombre d'initiatives mondiales et intergouvernementales sont en cours (par exemple, le processus d'Hiroshima du G7 sur l'IA, l'organe consultatif de haut niveau des Nations unies sur l'intelligence artificielle) qui visent à élaborer des cadres politiques — inclusifs et complets — en matière d'IA qui soient alignés sur le plan international. En outre, nombre de nos alliés les plus proches (États-Unis, Royaume-Uni, Japon, Australie) ont adopté une approche réglementaire radicalement différente et souple, c'est-à-dire décentralisée et sectorielle, dans laquelle les réglementations en matière d'IA et les mécanismes d'atténuation des risques sont gérés par les directions, les ministères et les organismes de régulation qui sont les plus proches des cas d'utilisation.

Entre-temps, l'approche de l'UE (que la LIAD tente d'imiter) a été critiquée, **notamment par la France, l'Allemagne et l'Italie**, qui l'ont jugée inflexible et problématique pour l'innovation et la **croissance des entreprises**.

Bien que la Chambre de commerce du Canada comprenne que divers ordres de gouvernement, y compris le fédéral, puissent avoir des points de vue divergents sur les approches réglementaires spécifiques, il est impératif que, dès qu'un cadre international de gouvernance de l'IA aura été établi, le Canada mette en place rapidement une réglementation nationale en matière d'IA, fondée sur un ensemble de principes et de valeurs partagées reconnus, interopérables et globaux. En disposant d'un cadre réglementaire canadien en matière d'IA qui soit harmonisé avec ses partenaires et les normes internationales, on s'assurera que les technologies émergentes de l'IA seront utilisées de manière



responsable et d'une façon qui suscite la confiance et l'égalité. Une telle approche favorisera également la collaboration transfrontalière, l'innovation et le développement d'un marché dynamique en matière d'idées et de modèles d'entreprise. L'interopérabilité des réglementations en matière d'IA avec les plus grands partenaires commerciaux du Canada permettra d'accélérer l'adoption de l'IA et d'accroître la productivité des entreprises canadiennes.

Par ailleurs, étant donné le nombre d'amendements proposés, nos membres craignent qu'il faille du temps pour les examiner soigneusement, car il est clair que ces amendements modifieront fondamentalement la structure et les répercussions de cette législation. La Chambre de Commerce du Canada et ses membres concernés ont trouvé difficile d'examiner le contenu du projet de loi, surtout après la publication, le 28 novembre 2023, d'amendements importants. Nous imaginons que le travail du Comité et de ses membres ne doit pas être facilité par le fait qu'ils reçoivent des témoignages et des observations sur des questions dont la portée et le cadre peuvent être très différents.

À ce jour, seuls quelques témoins ont pu commenter les nouvelles propositions du ministre. En outre, les témoins précédents ne peuvent comparaître à nouveau que si le Comité les invite à revenir pour partager leur expertise sur ce qui est en fait un texte législatif complètement remanié. Étant donné que le Comité INDU ne peut tenir que cinq audiences sur le projet de loi C-27 à la suite des amendements du ministre relatifs à la LIAD, et que le 7 février a été la seule audience au cours de laquelle les entreprises ont pu témoigner, nous nous inquiétons sérieusement du fait que les entreprises canadiennes n'ont pas eu suffisamment l'occasion de témoigner, en particulier les PME, qui constituent l'épine dorsale de l'économie canadienne.

Plusieurs de nos membres ont manifesté un vif intérêt pour comparaître devant le Comité, mais ils ne pourront pas partager leur point de vue en raison du manque de temps. À moins que la LIAD ne fasse l'objet d'une étude plus approfondie, les membres du Comité devront relever le défi d'analyser, d'obtenir l'avis d'experts et d'examiner minutieusement les très nombreuses propositions, leur incidence et leurs conséquences involontaires, sans disposer du précieux témoignage des témoins concernant les propositions d'amendement.

La présente lettre, rédigée au nom des membres de la Chambre de commerce du Canada, demande que le Comité INDU organise d'autres consultations et audiences sur la LIAD afin de pouvoir recueillir le témoignage d'entreprises de toutes tailles et de tous secteurs de l'économie, et plus particulièrement d'entreprises et de PME canadiennes. Il est dans l'intérêt du Canada de donner à ses nombreux experts le temps de réfléchir et de formuler des commentaires sur cet important projet de loi, car il est certain que si l'on utilise l'IA de manière sûre et responsable, notre société en tirera de nombreux avantages, notamment en ce qui concerne la collaboration avec nos partenaires internationaux.

Si le Comité ne reçoit pas de nombreux témoins au sujet des révisions substantielles apportées par le ministre au projet de loi, il nous semble que la LIAD risque d'être adoptée sans avoir fait l'objet d'une consultation appropriée, d'une discussion éclairée ni d'avoir répondu à des attentes équitables en matière de rétroaction. Voilà pourquoi nous recommandons au Comité d'autoriser une vaste consultation publique, nécessaire et justifiée pour les entreprises de tout le Canada.

L'approche que nous suggérons éviterait également au Canada de se retrouver en marge de l'approche mondiale concernant l'IA, ce qui pourrait avoir d'importantes répercussions économiques et commerciales. Nous estimons qu'il est bien plus important que cette loi soit bien pensée, plutôt que d'adopter à la hâte des éléments d'un projet de loi qui présentent des lacunes fondamentales.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération notre recommandation et nous nous tenons volontiers à votre disposition pour vous rencontrer afin de discuter plus avant de cette question.



Sincères salutations,

**Ulrike Bahr-Gedalia**

Directrice principale de l'économie numérique, de la technologie et de l'innovation à la Chambre de commerce du Canada

**Tél. :** 613.410.6629 **Courriel :** [ubahr-gedalia@chamber.ca](mailto:ubahr-gedalia@chamber.ca)

1700 - 275 rue Slater, Ottawa (ON) K1P 5H9 | [info@chamber.ca](mailto:info@chamber.ca)

**Chamber.ca** @CdnChamberofCom